

Opposition de principe à l'initiative sur le financement de l'accueil de l'enfance : nécessité d'un débat fondé sur les faits

Héloïse Girardin (PS)

Dans un communiqué du 18 février 2026, l'UDC Jura qualifie l'initiative visant à renforcer le financement de l'accueil de l'enfance de « taxe anti-emploi » et évoque un prétendu « enfer fiscal ». Le Centre Jura a également annoncé son opposition de principe.

Il convient de relever que certaines oppositions de principe ont été exprimées avant même tout examen parlementaire et toute analyse approfondie des effets de cette initiative. Le processus parlementaire existe précisément pour permettre un tel examen, ainsi que l'élaboration de solutions équilibrées, notamment sous la forme d'un contre-projet, en réponse aux besoins avérés en matière de places d'accueil.

Plus largement, cette réaction s'inscrit dans une posture désormais familière d'une partie du patronat et de la droite jurassienne, consistant à s'opposer par principe à des évolutions sociales qui répondent pourtant à des besoins concrets. Les précédents récents, notamment en matière de salaire minimum ou de financement de la formation professionnelle, ont montré que ces oppositions initiales ne correspondent pas toujours aux attentes exprimées démocratiquement.

Dans ce contexte, un débat fondé sur des faits et ouvert à la recherche de solutions équilibrées apparaît indispensable, tant pour les familles que pour l'économie jurassienne.

Par ailleurs, un nombre important d'entreprises jurassiennes expriment le souhait d'une amélioration de la situation actuelle en matière d'accueil extrafamilial, conscientes des difficultés de recrutement, de fidélisation du personnel et de conciliation entre vie professionnelle et familiale. Réduire le débat à une opposition caricaturale entre « entreprises » et « familles » ne correspond ni à la réalité économique ni aux attentes du terrain.

Enfin, plusieurs affirmations relayées publiquement ne correspondent pas aux données disponibles :

La fiscalité des entreprises dans le canton du Jura a diminué d'environ 33% au cours des 25 dernières années.

Plusieurs cantons romands ont mis en place des mécanismes de financement impliquant les employeurs, notamment le canton de Neuchâtel, le canton de Vaud, le canton de Fribourg et le canton de Genève.

L'État et les communes jurassiennes ont fortement augmenté les moyens consacrés aux structures d'accueil ces vingt dernières années.

Les familles, par l'adaptation du tarif, ont également accru leur participation au financement.

Dans ce contexte, un débat sérieux exige des bases factuelles solides plutôt que des slogans alarmistes.

Nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle a été l'évolution précise de la charge fiscale des personnes morales dans le canton du Jura depuis l'an 2000 ? Le Gouvernement confirme-t-il une diminution d'environ un tiers sur cette période et comment situe-t-il aujourd'hui le Jura en comparaison intercantonale ?**
- 2. Quels mécanismes de participation des employeurs au financement des structures d'accueil existent dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Genève ? Quels**

taux y sont appliqués et quelles évaluations existent quant à leur impact sur l'emploi et la compétitivité ?

- 3. Comment ont évolué depuis 2000 les dépenses cantonales et communales consacrées à l'accueil extrafamilial ainsi que le nombre de places disponibles ? Comment les tarifs facturés aux parents ont-ils évolué et quelle est aujourd'hui la répartition du financement entre collectivités publiques et familles ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Héloïse Girardin (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
 - Lisa Raval (PS)
 - Patrick Cerf (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Nicolas Girard (PS)
 - Pierre-André Comte (PS)
 - Sarah Gerster (PS)
 - Florence Chaignat (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - Valérie Bourquin (PS)
 - Christophe Badertscher (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Pierre Sauvain (PS)
 - Martial Farine (PS)
 - Chantal Gerber (PS)
 - Sandra Monnerat Choffat (PS)

Intervention déposée officiellement le 24 février 2026